

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 921 Arrête de promulgation

n° 921

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° Le décret n° 60-812 du 2 août 1960 relatif aux mesures particulières de protection et de sauvegarde des installations d'hydro-carbures dans les Territoires d'Outre-Mer de la République; 2° Le décret n° 60-813 du 2 août 1960 relatif aux stocks de réserves de produits pétroliers dans les territoires d'Outre-Mer de la République (J.O.R.F. du 7 août 1960, p. 7367 et 368). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire en congé : Le Secrétaire Général, chargé de l'expédition des Affaires courantes, Y. de DARUVAR.